



COMMISSION FOOTBALL A HUIT

U10 - U11 - U12 - U13

Se réunit les lundis et jeudis de 14 h à 18 h

Ligne directe : 04.92.15.80.35

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Réunion du 04 octobre 2018

Président : M. Alain BROCHE

Présents : MM. Ridha DJAFFAL – Guy LAMBERT – Patrick LEVY - Patrick MARTIN - Jean-Baptiste SIMECA

Procès-verbal n°06

ENVOI DE COURRIELS :

Pour être sûrs que les courriels que vous nous adressez (horaires, modifications, inversions,...) seront lus et traités en temps et en heure par la commission concernée, nous vous demandons de bien vouloir respecter les simples règles suivantes :

1. Mettre en destinataire principal le secrétariat : secretariat@cotedazur.fff.fr
2. En copie la Commission du Foot Réduit (U13 à U6) : Foot-reduit@cotedazur.fff.fr

COURRIELS :

- OMLS COLOMARS du 10/09/2018 : Les U13 et les U12 restent en Espoir en phase 2.
- US PEGOMAS du 03/10/2018 et 04/10/2018 : Pris note
- ECMV du 21/09/2018 : Inscription des U12-3.
- MACCABI du 21/09/2018 : Inscription en phase 2
- ASPTT Nice du 24/09/2018 : Inscription d'une équipe U13 Espoir en phase 2
- EURO AFRICA du 27/09/2018 : Inscription d'une équipe U11 en phase 2

- USMN du 29/09/2018 : Inscription d'une équipe U11 en Espoir
- MAYOTTE du 01/10/2018 : Inscription d'une équipe U10 Espoir
- ASRCM du 30/09/2018 : pris note
- DRAP du 03/10/2018 : Inscription d'une équipe U13 Espoir
- ASPTT NICE du 03/09/2018 : Pris note
- HT SIAGNE du 18/09/2018 : Inscription d'une équipe U11 en Espoir

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES :

- Match n° 53026.1: U13 N2, poule 15 : As Moulins 1 / As St Martin 1
- Match n° 53038.1: U13 N2, poule 17: St Sylvestre 2 / Gazelec 3
- Match n° 53260.1: U12 Espoir, poule 23: As Moulins / Mayotte Fc 1
- Match n° 53439.1: U10 N1, poule 8: St Sylvestre 1 / Ecm Victorine 1

Sans réponse avant le 11.10.2018, le Club recevant aura match perdu et se verra appliquer l'amende correspondante.

FORFAITS:

La commission enregistre les forfaits suivants et applique l'amende correspondante :

Journée du 22/09/2018 :

- U13 N2, poule 18 : Es Contes 1
- U13 Espoir, poule 21 : So Roquettan 1
- U13 Espoir, poule 22 : Fc Antibes 2
- U13 Espoir, poule 213 : Es Cannel Rocheville 3
- U12 Niveau 2, poule 18 : Usrvn 1
- U12 Espoir, poule 20 : Esvl 2
- U12 Espoir, poule 21 : Ecm Victorine 3
- U12 Espoir, poule 22 : Usrvn 3
- U12 Espoir, poule 24 : As Ptt Nice 1
- U11 Espoir, poule 29 : Vsjbfc 3
- U11 espoir, poule 32 : Es Haute Siagne 2

Journée du 29/09/2018 :

- U10 Espoir, poule 23 : As Ptt Nice 2

INFORMATIONS:

- Pour les DEFIS, le décompte des points est le suivant :

Gagné → 1 pt
 Nul → 0,5 pt
 Perdu → 0 pt
 Non fait → -1pt

La feuille du DEFI sera traitée comme une feuille de match :

Feuille non envoyée :

-1pt (pour le club recevant),
 +1pt pour l'équipe visiteuse.

- **U15 à 7 :** Vous avez jusqu'au 12 octobre pour inscrire vos équipes U15 à 7. Une décision sera prise à cette date pour l'organisation d'un championnat qui débiterait après les vacances de Toussaint. A ce jour, 10 équipes sont inscrites et le championnat devrait commencer le 10 novembre 2018.

- **U13 F :** Il y a, à ce jour, 9 équipes d'inscrites. Il manque potentiellement 3 clubs qui sont le FC Carros, l'As Monaco et l'OGC Nice. Nous attendons la confirmation de ces clubs pour établir le calendrier de la phase « brassage ».

• **MATCHS REPORTEES :**

Au 13 oct 2018 :

- Match n° 53406.1 U10 Espoir, poule 22 : Us Biot 2 / Ascfc 4
- Match n° 53526.1: U11 N2, poule 14: Us Biot 1 / Esbf 1

Match n° 53495.1: U11 N2, poule 9: Essn 2 / As Batiment 1
Match n° 53483.1: U11 N1, poule 7: Essn 1 / Gazelec 1
Match n° 53627.1: U11 Espoir, poule 31: Essn 3 / As Moulins 1
Match n° 53477.1 : U11 N1, poule 6 : AsTam 1 / Cavigal 1
Match n° 53488.1 : U11 N1, poule 8 : Rev St Isidore 1 / Cavigal 2

Au 20 oct 2018 :

Match n° 53118.1: U13 N3, poule 30: Mbc 2 / AsPtt Nice 1
Match n° 53056.1: U13 N3, poule 20: Rev St. Isidore 2 / As Roquefort 2

PENSEZ A RETOURNER LES FEUILLES DE « DEFI », EN MEME TEMPS QUE LA FEUILLE DE MATCH.

PENSEZ A SAISIR VOS RESULTATS DANS FOOTCLUB (Vous avez jusqu'au lundi soir minuit).

Le Président de séance :
M. Alain BROCHE

Le Secrétaire de séance :
M. Patrick LEVY